

Cadre global des actifs numériques africains

Normes de référence *citoyennes* sur les économies panafricaines distribuées

Marvin H. Coleby et Felix Macharia¹

info@adaf.io
adaf.io

Résumé

Les normes open source sur les actifs numériques et les registres distribués peuvent soutenir la croissance des économies panafricaines distribuées. La numérisation sécurisée des actifs permet de supprimer les barrières entre les *peuples* afin d'accéder et de transférer en toute sécurité des éléments de valeur tels que de la monnaie, des identités, des titres fonciers et des votes partout dans le monde. Ces actifs numériques amènent des possibilités inouïes de créer des réseaux commerciaux numériques au service du commerce sur tout le continent et au sein de sa diaspora. Le potentiel de ces économies panafricaines dépendra des normes de référence, des politiques et des cadres qui régissent ces nouvelles technologies. Il est nécessaire de disposer d'une plateforme accessible et en constante évolution pour que les communautés de *peuples* puissent créer des normes de référence pour les actifs numériques qui soutiennent la croissance des économies panafricaines distribuées. Nous proposons le Cadre global des actifs numériques africains, la première plateforme open source visant à créer des normes de référence transnationales sur les actifs numériques et sur les technologies de registres distribués. L'ADAF est un référentiel ouvert de normes qui encouragent l'autorégulation sur la création, l'utilisation, les transactions et la gestion des actifs numériques et des technologies de registres distribués par les responsables politiques, les consommateurs, les entrepreneurs et la société civile. Les normes de référence peuvent être présentées, discutées, modifiées et mises en œuvre dans le but d'encourager la propriété des actifs numériques et l'échange de valeurs conformément aux objectifs panafricains de développement durable. Le projet vise à compléter

¹ **Marvin H. Coleby** est le PDG de Raise, une start-up bahaméenne qui construit une plateforme de propriété d'entreprise permettant de gérer des titres numériques conformes. Il est conseiller auprès de l'Africa Blockchain Alliance et d'Agentic Group, et conseille des associés de MIT, Coindesk, IBM et PwC. Marvin est un avocat bilingue (français et anglais) spécialisé en technologie et en valeurs mobilières. Il est diplômé en droit commun et en droit civil de la faculté de droit de l'Université McGill. Également chercheur, il est l'auteur de plusieurs publications pour lesquelles il s'est spécialisé dans le financement du commerce régional et l'arbitrage des investissements internationaux en Afrique, en Asie et dans les Caraïbes. Marvin est originaire des Bahamas et de France; **Felix Macharia** est un étudiant en 3ème cycle de médecine et est diplômé de physiologie médicale de l'Université de Nairobi. Il est le co-fondateur et COO d'EOSNairobi ; il y dirige le développement de produits, la recherche et la recherche sur les protocoles décentralisés. Il est chercheur affilié à l'Institute for Blockchain Studies de New York et s'intéresse à de nombreux secteurs tels que la santé, l'intelligence artificielle et la gouvernance décentralisée. Felix est originaire du Kenya; Ce document a reçu le soutien appuyé de relecteurs issus de tout le continent et de la diaspora en termes de contributions et de révisions. Un grand merci à Alatashe Girvan, Jennifer Githu, Norman Gabula, Keith Mandela, Josiah Mugambi et Melina Mutambaie Katende.

les outils d'intégration économique régionale pour les échanges et le commerce sur le continent et entre les membres de sa diaspora.

Normes de référence *citoyennes* sur les économies panafricaines distribuées

Présentation

Le panafricanisme est une idéologie née pour unir économiquement et socialement tous les *peuples* d'Afrique, quelle que soit leur origine. Au cœur de la pensée panafricaine est ancrée « la conviction que les peuples africains, tant sur le continent qu'au sein de la diaspora, partagent non seulement une histoire commune, mais aussi un destin commun ». Ces idéologies ont jeté les bases de l'Union africaine (« UA ») et de ses objectifs visant à créer la prospérité économique pour tous les *peuples* d'Afrique dans le monde.

C'est dans ce contexte que le présent document propose un projet intitulé Cadre global des actifs numériques africains (« ADAAF »), la première plateforme logicielle *open source* visant à créer des normes de référence transnationales sur les actifs numériques et les technologies de registres distribués (« DLT ») conformément aux objectifs de développement panafricains. Les actifs numériques donnent un moyen sûr aux *peuples* de faire des affaires par-delà les frontières dans des économies orientées peer-to-peer (« P2P »). L'industrialisation rapide du continent et son économie numérisée donnent l'occasion unique de supprimer les barrières commerciales sur le continent et entre les membres de sa diaspora. La plateforme servira de référentiel ouvert de normes technologiques et réglementaires afin d'encourager la création, l'utilisation, l'échange et la gestion responsables des économies numériques par les *peuples*, les consommateurs, la société civile, les entrepreneurs et les responsables politiques. Les normes peuvent être présentées, discutées, soutenues, modifiées et mises en œuvre conformément aux objectifs de développement durable de l'Union africaine et d'organisations régionales similaires. Des normes de référence peuvent être créées et utilisées par les *peuples*, adaptées par les États et conçues pour faciliter le commerce panafricain.

Le but de l'ADAAF est de soutenir la croissance des DLT et des actifs numériques qui façonnent des réseaux commerciaux régionaux et transfrontaliers entre les *peuples* d'Afrique et sa diaspora. Le présent document qualifie ces réseaux d'économie panafricaine distribuée (« EPD »). L'opportunité d'établir des EPD est détaillée tout au long de ce document, de même que la nécessité d'une plateforme *open source* telle que l'ADAAF pour permettre aux *peuples* de créer et de maintenir des normes panafricaines sur les DLT et sur les actifs numériques. Les DLT facilitent l'échange sécurisé d'actifs numériques par-delà les frontières. Elles permettent d'atténuer les obstacles au commerce transfrontalier et peuvent établir des passerelles numériques pour les échanges économiques, intellectuels, sociaux et culturels entre les *populations* africaines de la diaspora. Le commerce transfrontalier sécurisé et numérique ouvre des opportunités technologiques sans précédent au service du commerce panafricain. Ces technologies évoluent rapidement et existent par-delà les frontières nationales. Il est nécessaire d'établir des normes accessibles et constamment mises à jour pour que les *peuples* organisent la création de normes de référence transnationales pour les économies numériques.

Note de synthèse

Le document comporte trois grandes sections résumées ci-dessous :

1) Section 1 : Réseaux commerciaux numériques

- a) Les EPD peuvent être établies à l'aide d'outils régionaux d'intégration économique dans le cadre des documents constitutifs de l'UA. Les outils au service des réseaux commerciaux numériques dans le continent et entre sa diaspora existent déjà et vont dans le sens des tendances commerciales au sein de l'économie politique mondiale. Cette section présente trois modèles qui démontrent l'opportunité qu'ont les EPD d'établir des réseaux commerciaux numérisés entre les *peuples* d'Afrique. Les réseaux commerciaux régionaux du continent, en plein développement, s'étendent parallèlement aux progrès majeurs effectués dans les technologies de registres distribués.
- i) **Commerce régional** - On assiste au développement des blocs commerciaux régionaux. Les retards dans les dernières négociations commerciales multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce (« OMC ») ont encouragé le développement de blocs commerciaux régionaux;
 - ii) **Rôle de l'Afrique dans le commerce mondial** - Le continent africain est à la tête du commerce régional au XXI^e siècle avec l'adhésion à son premier méga-ACR aux côtés du Brésil, de la Russie, de l'Inde, de la Chine et de l'Afrique du Sud (« BRICS »), la signature de son propre accord commercial régional et son projet de réseau commercial numérique panafricain ; et
 - iii) **Les EPD en tant que réseaux commerciaux numériques** - Les marchés numériques uniques seront édifiés à l'aide des DLT et des actifs numériques. Ils peuvent faciliter les échanges entre les *peuples* dans le cadre d'EPD pour le développement durable panafricain. Les EPD peuvent s'appuyer sur les outils constitutifs de l'UA pour l'intégration régionale afin de créer des réseaux commerciaux numériques.

2) Section 2 : Économies panafricaines distribuées

- a) La présente section décrit les trois composantes de base des EPD. Le continent africain se trouve à un moment unique de son histoire : il vit les effets simultanés d'une Troisième révolution industrielle (« 3RI ») et d'une Quatrième révolution industrielle (« 4RI »). La numérisation des réseaux commerciaux et les DLT encourageront la poursuite de l'intégration régionale et atténueront les barrières financières, technologiques et réglementaires au commerce. Les EPD sont des réseaux commerciaux numériques qui

peuvent établir des passerelles au sein du marché de la diaspora déjà actif. Les DLT et les actifs numériques peuvent édifier des passerelles pour les EPD et les réseaux commerciaux numériques et nécessiteront des normes de référence open source pour les créer :

- i) **Moteur économique** - Le continent peut servir de moteur économique pour les EPD dans un monde numérique. Les effets d'une 3RI, de l'accroissement du commerce régional, de l'Initiative ceinture et route (« ICR »), et des infrastructures de transport aérien, maritime et routier sont en train de réactiver le commerce intracontinental. Parallèlement à son industrialisation, l'économie numérique du continent est prête à étendre les avantages du commerce intracontinental et à faire un bond en avant dans la 4RI grâce à l'usage de la téléphonie mobile en pleine expansion et à la croissance démographique ;
- ii) **Passerelles numériques** - Les DLT et les actifs numériques peuvent établir des passerelles numériques pour permettre à la diaspora déjà active de mener des échanges et du commerce au sein du continent et entre ses communautés. Les DLT et les actifs numériques sont les piliers de la 4RI et accéléreront le commerce intracontinental, dégageront des capitaux et bâtiront des économies peer-to-peer (« P2P »). Les EPD seront caractérisées par les actifs numériques, les DLT et le commerce P2P. L'opportunité se présente d'établir des normes de référence *citoyennes* transfrontalières qui harmonisent les normes transnationales relatives aux actifs numériques pour le développement panafricain ;
- iii) **Normes de référence *citoyennes*** - Les EPD dépendront des normes technologiques et réglementaires qui créent et soutiennent les DLT et les actifs numériques. Ces normes de référence doivent encourager la compatibilité transfrontalière du commerce P2P et sont élaborées avec des logiciels open source :
 - (1) Les DLT et les actifs numériques présentent de nouveaux défis de réglementation pour les décideurs et leurs réglementations doivent être associées à une autorégulation et à un droit non contraignant personnalisable ;
 - (2) Ces questions nouvelles sont l'occasion d'étalonner les approches transnationales à l'aide de normes open source conformes aux objectifs de développement panafricains ;
 - (3) Les communautés open source sont alimentées par ses membres et peuvent imiter les principes de l'état de droit, dont l'accès, la responsabilité, l'égalité, l'équité, l'intégrité, la participation et la transparence, conformément aux EPD ;
 - (4) Les normes open source sont accessibles, constamment mises à jour, encouragent, autorégulent, protègent les consommateurs et créent des normes communautaires transparentes au service de l'économie numérique ; et

- (5) Des normes réglementaires et technologiques ouvertes peuvent parfaire les démarches politiques existantes.

3) Section 3 : Cadre global des actifs numériques africains

- a) Cette section présente le projet ADAF et ses composantes en cours d'élaboration : comment et pourquoi il fonctionne, les opportunités et les faiblesses, ainsi que la courte description d'un cas d'utilisation :
- i) **Projet** - les descriptions, les normes de référence, les domaines, le rôle et les valeurs de l'organisation sont définis ;
 - ii) **Processus** - processus de soumission et de création d'une norme de référence et descriptions de la plateforme et des plans de développement ;
 - iii) **Améliorations** - forces et faiblesses du projet ;
 - iv) **Normes de référence ouvertes sur les EPD** - résume la relation entre l'ADAF et les EPD ;
 - v) **Identité numérique panafricaine** - nous proposons un appel à l'action à la communauté pour qu'elle mène l'établissement de normes de référence sur les actifs numériques, et présentons un cas d'utilisation potentiel des normes d'identité numérique pour le développement panafricain.

Cadre global des actifs numériques africains

Le but premier de l'ADAF est d'établir le commerce panafricain via les EPD. Cette section résume les objectifs, le processus, le modèle de gouvernance ainsi que les forces et les faiblesses de l'ADAF. Le projet crée une plateforme LOS au service des communautés afin de créer une infrastructure technologique et réglementaire pour les économies numériques axées sur le P2P. L'ADAF est une plateforme open source qui peut être utilisée pour créer des normes de référence pour toutes sortes de technologies. Les premières versions de la plateforme de l'ADAF veilleront avant tout à établir des normes de référence sur les DLT et les actifs numériques qui soient l'une des principales forces motrices des EPD. La décision de se concentrer sur le développement de ces technologies est motivée par l'urgence d'éviter l'adoption de règles fragmentées et permanentes d'un État à un autre, ainsi que par l'opportunité de créer des normes de référence *citoyennes*. Nous suggérons que l'ADAF serve d'infrastructure pour les normes de référence du MNUA et constitue le pilier du développement du continent à l'ère du numérique. Le projet ADAF est itératif et évoluera en fonction des contributions à son développement apportées par la communauté panafricaine.

Le projet

La plateforme de l'ADAF est structurée de manière à rendre accessible et dynamique le processus de modification des normes de référence au service de l'économie numérique. La plateforme et le processus de l'ADAF fonctionneront de la même manière que Github, un espace distribué et ouvert permettant aux développeurs de proposer et de modifier du code. Le modèle de l'ADAF s'articule autour de normes de référence relatives aux actifs numériques et aux DLT, et sera évolutif afin d'intégrer toutes sortes de ressources pour alimenter l'économie numérique panafricaine. La plateforme de l'ADAF affichera trois catégories d'informations : 1) Normes de référence - propositions technologiques (code logiciel) et réglementaires (politiques) pour divers secteurs ; 2) Données - données ouvertes sur les normes de référence et les objectifs panafricains de développement durable ; et 3) Leadership visionnaire - articles, informations, opinions et recherches sur les économies numériques panafricaines.

La plateforme de l'ADAF a pour objectif d'apporter un espace multilingue permettant aux *peuples* de proposer des solutions, des actions et des normes d'autorégulation en phase avec l'évolution des actifs numériques et des DLT. Les particuliers, la société civile, les entrepreneurs et les responsables politiques pourront accéder à la plateforme de l'ADAF et soumettre des normes dans un environnement ouvert. La communauté open source de l'ADAF donnera la priorité à la création et à la propriété collectives de la propriété intellectuelle et des droits associés. L'innovation ouverte fait référence aux idées, concepts et conceptions co-crées ou à l'invitation à contribuer des idées (le crowdsourcing en est un exemple).

Toute personne est encouragée à rédiger, à modifier et à proposer des normes de référence. La plateforme et le modèle de l'ADAF sont extensibles à toutes sortes de technologies dans les économies numériques africaines et la 4RI, dont les technologies de drone, l'Internet des objets, l'intelligence artificielle, l'efficacité énergétique, le Big Data et l'agritech.

Fondation des actifs numériques africains

Rôle

La plateforme de l'ADAF sera propulsée par une licence open source gérée par un trust appelé la Fondation des actifs numériques africains (« **Fondation** »). La Fondation sera composée d'une équipe panafricaine et d'un réseau d'organisations de la société civile. La structure est composée d'une équipe clé, de conseillers et d'ambassadeurs qui appuieront la communauté en menant des recherches sur les outils économiques et sociaux panafricains. L'équipe de recherche de l'ADAF soutiendra la communauté avec des recherches sur les outils économiques et sociaux panafricains sous l'égide de l'UA et des organisations régionales, avec des données librement accessibles et avec un leadership visionnaire. Le projet aspire également à proposer des services de traduction destinés aux normes soumises sur la plateforme de l'ADAF. La recherche et les données seront utilisées pour façonner les normes créées par les utilisateurs de la plateforme de l'ADAF et respecteront les principes d'ouverture et de transparence.

Le rôle de l'équipe sera d'entretenir une communauté active et d'assurer la recherche et le développement sur les objectifs panafricains de développement durable pour les normes de référence apportées à la communauté. Les indicateurs de succès de la plateforme de l'ADAF seront mesurés par rapport aux objectifs de développement durable dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'UA, des ODDNU et des projets nationaux de développement dans les États membres. L'équipe et la communauté de la Fondation de l'ADAF seront en collaboration directe avec les organismes de réglementation, les responsables politiques et les communautés pour mettre en œuvre les normes de référence créées via la plateforme.

Produit

Nous encourageons les partenaires et la communauté à contribuer ; les contributions sont classées par norme de référence et par secteur. La communauté est encouragée à partager les normes de référence qui facilitent le commerce entre les EPD. Les normes de référence peuvent être classées dans les catégories suivantes :

- **Normes de référence** - il s'agit de normes technologiques et réglementaires applicables à l'économie numérique :
 - **Technologiques** - ces normes sont composées de codes, de commits et de branches pour l'économie numérique. Par exemple, les partenaires peuvent fournir des protocoles de contrat intelligents pour des applications décentralisées qui peuvent être modifiées et commentées par la communauté ;
 - **Réglementaires** - des politiques, des normes de conformité, des modèles/contrats juridiques et des informations open source sur les approches réglementaires peuvent être soumises.
- **Données ouvertes** - l'ADAF soutiendra les contributions pour des données ouvertes sur l'économie numérique afin de soutenir les décisions et technologies basées sur les données pour le bien social ; et
- **Leadership visionnaire** - les communautés sont encouragées à partager des articles, recherches et contenus scientifiques sur les économies numériques panafricaines du monde entier.

ADAF pour les économies panafricaines distribuées

L'approche open source de l'ADAF pour actualiser les EPD et les économies numériques panafricaines peut encourager les approches communautaires dans l'élaboration des politiques. Pour la première fois, les *peuples* peuvent participer à la création de normes conformes au commerce P2P et à leur propre contexte culturel, social et historique. La plateforme permet aux *peuples* de créer des normes de référence communautaires qui peuvent amener le continent et ses *peuples* à bâtir un réseau commercial numérique qui s'étend dans le monde entier. Nous avons établi que ces réseaux commerciaux régionaux impliquant des citoyens ordinaires peuvent être qualifiés d'EPD. Les outils pour les EPD existent, mais doivent être soutenus par des normes open source au service des économies numériques qui les créent. Toutefois, la libre circulation des *citoyens* entre les pays sera essentielle aux EPD.

Nous proposons à la communauté et aux lecteurs que l'une des normes de référence les plus importantes à développer en priorité pour les EPD soit une identité numérique panafricaine élaborée à l'aide de protocoles logiciels basés sur les DLT.

Cas d'utilisation : L'identité numérique panafricaine et le passeport de l'UA

L'identité numérique panafricaine

Les identités numériques basées sur les DLT peuvent faciliter la liberté de circulation des *citoyens* sur le continent et au sein de la diaspora. Cette solution d'identité peut être mise au point sous forme de protocoles logiciels DLT permettant aux *personnes* de posséder, de modifier et de transférer leur identité conjointement avec les registres gouvernementaux. Une solution panafricaine d'identité numérique nécessitera des protocoles logiciels conçus pour enregistrer et stocker les données sur des *peuples* d'ascendance africaine d'une diversité unique : histoires tribales, schémas migratoires des diasporas, recherches génomiques sur les noms des esclaves de la diaspora africaine, communautés migrantes, récits linguistiques, pré-recherche pour géo-cartographie de l'Afrique et législation sur l'immigration propre à chaque juridiction.

Cette solution pourrait être créée au moyen de normes de référence *citoyennes* sur une plateforme open source et permettre aux organismes de réglementation et aux acteurs de la collectivité de passer par-delà leurs frontières sans encombre. Par exemple, un afro-caribéen pourrait utiliser cette solution d'identité pour voyager et commercer dans tout le Togo, aussi facilement que peut le faire un Angolais en Afrique du Sud. Outre ses avantages évidents pour la libre circulation des EPD, il s'avère urgent d'établir une identité numérique panafricaine afin de soutenir le commerce intracontinental.

Lors de la signature de la ZLECAf à Kigali, le Protocole de libre circulation était le texte le moins soutenu par les États membres de l'UA. Pour instaurer un véritable marché intracontinental, il faudrait que tous les États membres de l'UA signent le Protocole de libre circulation et s'engagent à respecter sa feuille de route afin de minimiser les restrictions aux frontières pour les Africains. L'Accord de la ZLECAf a été signé à l'origine avec 50 États présents aux côtés de deux autres instruments juridiques : *Déclaration de Kigali* (« **Déclaration** ») et le Protocole de libre circulation. Le texte clé de la ZLECAf a été signé par 40 États, la Déclaration par 44 États et le Protocole de libre circulation par seuls 30 États. L'impact économique de la ZLECAf sera limité sans un consensus intercontinental sur les restrictions aux frontières. Plus de la moitié des signataires n'ayant pas signé le Protocole de libre circulation étaient des pays francophones, en date de mars 2018. Il est nécessaire de mettre en place une infrastructure du Protocole de libre circulation qui permette aux pays et aux *peuples* d'origines diverses de personnaliser leurs propres solutions identitaires sans compromettre le mouvement régional.

Des normes de référence panafricaines établies, ouvertes et indépendantes de toute juridiction peuvent être créées et largement utilisées par les entreprises et par les *peuples*. Les gouvernements peuvent ensuite utiliser et adapter ces normes de référence pour créer des systèmes d'identité propres à chaque juridiction. Ces normes de référence sont conçues pour assurer la compatibilité entre les États et leurs systèmes personnalisés de gestion des identités. Cela pourrait à terme faciliter la *libre* circulation des *personnes*,

des biens et des services par-delà les frontières, indépendamment de toute juridiction. La volonté politique en faveur du Protocole de libre circulation constitue une occasion de créer une identité numérique panafricaine basée sur les DLT qui puisse être utilisée par les *peuples*, adaptée par les États et conçue pour faciliter le commerce intracontinental. Les normes d'identité numérique open source peuvent soutenir la ZLECAf, les EPD et le Protocole de libre circulation.

Identité numérique établie par les *peuples*

Il devient urgent d'établir une identité numérique pour soutenir le commerce intracontinental. Il s'agit d'un appel à la communauté de développer ces applications conformément aux normes panafricaines et aux objectifs de développement. Une identité numérique nécessitera des normes technologiques et réglementaires panafricaines et open source, des données et un leadership visionnaire. L'identité et la culture sont des considérations essentielles pour toute *personne* d'ascendance africaine. En tant que tel, elle devrait être élaborée par des *personnes* en partenariat avec les organisations régionales et les autorités locales. Les premières versions de la plateforme apporteront des ressources et des informations qui faciliteront la création d'une identité numérique panafricaine par la communauté.

Identités numériques et passeport africain

Les identités numériques pourraient alléger la lourde infrastructure des systèmes d'immigration bureaucratiques enclins à la paperasse, les décideurs peuvent détecter les cas de fraude de manière transparente, donner aux *citoyens* les moyens de s'approprier leur propre identité et d'accéder aux marchés mondiaux. Les avantages d'une identité numérique sont au cœur des EPD et du commerce transfrontalier. À l'heure actuelle, les Africains doivent obtenir un visa pour se rendre dans la plupart des pays africains, ce qui entrave les déplacements transfrontaliers des personnes, des biens et des services. L'approche réglementaire actuelle empêche également les Africains de posséder leur propre identité. Une norme d'identité numérique autosouveraine pourrait permettre aux *personnes* de posséder leurs propres données conjointement avec leur gouvernement et faciliter le mouvement des *personnes* par-delà les frontières. Ces normes d'identité numérique peuvent être élaborées parallèlement aux actions de l'UA concernant le passeport.

L'UA a récemment lancé le Passeport de l'Union africaine (« **Passeport de l'UA** ») dont le lancement est prévu en 2020. Le projet ne mentionne pour l'instant aucun plan d'établir le passeport de l'UA à l'aide d'actifs numériques ou de DLT. Cependant, elle devra utiliser ces technologies pour que l'identité numérique soit interopérable avec les systèmes d'identité d'autres gouvernements en ligne dans le monde, comme l'Estonie. Cela constitue une opportunité pour la communauté de l'ADAF de créer une norme d'identité numérique panafricaine au service des *peuples* qui puisse compléter les objectifs du passeport de l'UA à temps pour son lancement en 2020. Il est impératif d'utiliser les DLT non seulement afin de stocker des informations privées des détenteurs en toute sécurité, mais aussi pour accroître l'efficacité de la vérification des pièces d'identité d'une manière transparente et interopérable qui tienne compte des complexités propres aux divers *peuples* africains. Il est tout aussi important que les normes de référence pour la mise en œuvre d'une identité numérique soient façonnées par ces *peuples*.

Un passeport commun élaboré à l'aide des DLT et des actifs numériques grâce à des normes communautaires peut assurer l'autonomie numérique, la propriété, la sécurité et la libre circulation des peuples sur le continent et au sein de sa diaspora. Il est grand temps de créer une identité numérique qui facilite la libre circulation d'un ressortissant algérien vers l'Afrique du Sud et d'un ressortissant barbadien d'origine ghanéenne vers les États d'Afrique de l'Ouest.

Conclusion : L'union fait la force

Les EPD pourraient aboutir sur la prospérité économique des *peuples* d'Afrique. Ce document présente un argument en faveur des opportunités uniques qui se présentent au continent et à sa diaspora. Nous proposons l'ADAF comme un projet communautaire capable de créer les normes technologiques et réglementaires nécessaires pour que les EPD complètent les régulations du secteur public. Ces normes de référence peuvent encourager les réseaux P2P d'échanges et de commerce conformément aux objectifs panafricains de développement durable. Le modèle de gouvernance actuel de l'ADAF est un écosystème distribué et collaboratif d'organisations et d'acteurs individuels de l'économie numérique panafricaine qui sont prêts à coopérer et à créer des normes de référence. Le modèle de l'ADAF s'inspire des principes des normes ouvertes et repose sur des valeurs telles que la fluidité, l'ouverture, la transparence et les liens entre les organisations. Le projet est conçu pour soutenir l'adaptation du continent et de la diaspora aux disruptions technologiques imminentes. L'ADAF a été établi en vue de redéfinir l'histoire du panafricanisme et d'enfin supprimer les barrières commerciales entre les *peuples* africains pour l'autodétermination, l'autonomie et le partage communautaire.

Le temps est venu pour nous de réaliser le rêve d'unité panafricaine embrassé par nos aïeux et ancêtres et de créer l'avenir que nos *peuples* méritent.